



**« MAISON DE LA PETITE ENFANCE »**  
54 Avenue Jean Jaurès  
95330 DOMONT

## ***PROJET D'ETABLISSEMENT***

### ***TABLE DES MATIERES***

#### **I - INTRODUCTION**

#### **II – LE PROJET SOCIAL**

- a) **Présentation générale de la Commune**
- b) **Evolution des services à destination des jeunes enfants sur la Ville**
- c) **Analyse sociologique de la population domontoise**
- d) **Evolution en matière de logement – Construction**
- e) **Population enfantine**
- f) **Les conditions d'accueil en école maternelle**
- g) **Services complémentaires situés sur la Commune à destination des enfants**

#### **III – PROJET EDUCATIF DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

- a) **L'accueil**
  - 1) L'Admission
  - 2) L'Adaptation
  - 3) L'Accueil au quotidien
  - 4) La Séparation et les retrouvailles
  - 5) L'Accueil de l'enfant porteur de handicap
  - 6) L'Accueil en crèche familiale
- b) **L'éveil de l'enfant**
  - 1) Les activités libres
  - 2) Les activités dirigées
  - 3) Les activités occasionnelles

#### **IV – LES SOINS DE L'ENFANT**

- a) Le change vers l'acquisition de la propreté
- b) L'hygiène au quotidien

#### **V – LE REPAS**

#### **VI – LE SOMMEIL**

#### **VII – INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

- a) Relation et communication avec les parents
- b) Les familles en difficulté

#### **VIII – LE PERSONNEL DE LA MAISON PETITE ENFANCE**

#### **IX – LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

- a) Les partenaires institutionnels
- b) Les centres de formation
- c) Les écoles maternelles

#### **X – LA FORMATION DU PERSONNEL PETITE ENFANCE**

## I - INTRODUCTION

La Maison de la Petite Enfance est ouverte depuis le 3 avril 2006. Cette ouverture finalise un travail de plusieurs années qui répond aux orientations municipales.

Elle a pour objectif d'assurer à l'enfant (de 10 semaines à 4 ans non scolarisé) un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Ces différents types d'accueils (réguliers et occasionnels) ont pour but d'accompagner les enfants, de manière sécurisante, dans la séparation avec leur famille en leur permettant de faire des découvertes, de devenir plus autonomes mais aussi de s'éveiller à la vie de groupe. Ces formules multi-accueils, plus souples, répondent mieux aux attentes des familles en conciliant vie familiale et vie professionnelle.

Par ailleurs, l'établissement « Maison de la Petite Enfance » est composé d'une équipe pluridisciplinaire, avec des cursus différents mais complémentaires permettant de répondre à toutes les situations. Il constitue un lieu de prévention, de protection, d'écoute pour l'enfant et sa famille.

Le contenu du projet d'établissement répond aux besoins des usagers et a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général qui subventionnent ses aspects innovants :

- Formules de multi-accueils : souplesse de fonctionnement s'adaptant aux attentes des familles
- Amplitudes horaires multiples :

Services	Horaires	Nombre de places
Le service d'accueil familial « <b>Les Colibris</b> »	7h00 à 19h00	85 places
Le Multi-Accueil « <b>Les Coccinelles</b> » (petits et moyens)	7h30 à 18h30	10 places
Le Multi-Accueil « <b>Les Marmottes</b> » (petits et moyens)	7h30 à 18h30	11 places
Le Multi-Accueil « <b>Les kangourous</b> » (grands)	7h30 à 18h30 9h00 à 12h00	11 places 15 places

- Des places sont réservées pour l'accueil d'enfants « porteur de handicap » ou atteints d'une maladie chronique (code de la santé du 8 juin 2010)
- Des places sont réservées pour l'accueil d'urgence (maladie, hospitalisation)
- Des places sont réservées pour les parents en démarche de réinsertion professionnelle ou sociale, une place pour vingt enfants accueillis (Décret n°2006-1753 du 26 décembre 2006)
- Un soutien et un accompagnement des familles

- Deux lieux d'accueil enfants / parents :
  - ✓ Le « Jardin Public »
  - ✓ Les « Copains Copines », structure associative qui bénéficie d'un soutien de la Commune, située au Centre Culturel Georges Brassens

Ces deux lieux, desservent le « haut » et le « bas » Domont, dont l'objectif est de rompre l'isolement des parents, des grands parents. Ils sont ouverts aux personnes résidantes sur la Commune et ses environs. Ces deux espaces d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des familles constituent également un lieu de socialisation pour les enfants de la naissance à 4 ans. De plus, ils permettent les rencontres et les échanges entre les familles

- Relais Assistantes Maternelles (RAM)
 

A destination des 100 assistantes maternelles agréées PMI, dont 74 ont été réellement identifiées et proposent leurs services sur la Commune

Lieu d'information des familles souhaitant confier leur enfant à une assistante maternelle employée par des particuliers

Il organise des temps d'accueils jeux pour les enfants bénéficiant de ce type de mode de garde. Il constitue un lieu d'échanges et de rencontres entre les professionnelles de la Petite Enfance.
- Point conseil Petite Enfance :
 

Lieu d'information auprès des familles sur les modes de garde existants, les capacités d'accueil et les droits liés à la naissance de l'enfant (congé parental, prestations...).

Il s'agit de diffuser une information adaptée à tous les parents, dès l'enregistrement de la déclaration de grossesse ainsi que de conseiller, orienter les familles et faciliter leur choix de manière personnalisée sur les différents modes d'accueil répondant au mieux aux situations de chacun

## **II – LE PROJET SOCIAL**

### **a) Présentation générale de la Commune**

Située au Sud Est du Val d'Oise, la ville de Domont est à environ 20 km de la Porte de la Chapelle avec un accès par la RD 301, ex. RN 1, et par la voie ferrée SNCF, Gare du Nord. Domont est chef lieu de Canton qui regroupe les communes de Bouffémont, Moisselles et Attainville.

A partir de 1930, cette commune rurale s'éteint progressivement au profit d'une population d'employés et de nouvelles constructions grignotent petit à petit les champs et les vergers.

En 1931, Domont compte 3 572 habitants et ce village, devenu ville de banlieue, voit de plus en plus ses habitants partir le matin et ne rentrer que le soir après leur journée de travail.

Dans les années 1960 et 1970, ce sont de petits collectifs qui sont édifiés, la population double entre 1958 et 1977 et dépasse alors les 10 000 habitants.

L'urbanisation s'est poursuivie durant les années 1980 et 1990 par la construction de petits collectifs supplémentaires et de lotissements pavillonnaires contemporains.

Quatre villes européennes sont jumelées à la Commune de Domont :

- 🇩🇪 Germering en Allemagne depuis le 25 avril 1984
- 🇬🇧 Sheephed en Angleterre depuis le 30 avril 1989
- 🇵🇱 Wolsztyn en Pologne depuis le 22 octobre 2005
- 🇮🇹 Buja en Italie depuis le 14 juin 2009

## **b) Evolution des services à destination des jeunes enfants sur la Ville**

En 1960, un centre de PMI est créé. Il est situé en dehors du centre ville et en 1989 il est transféré près de la gare plus pratique d'accès pour les usagers. Encadré par un médecin départemental, ce centre de prévention, médico-social est avant tout un lieu de soins et de conseils pour les familles.

Un service d'accueil familial ouvre ses portes en 1973 dans les mêmes locaux que la PMI. C'est la seule structure d'accueil municipal pour les enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent.

En 1990, une halte-garderie voit le jour pour les enfants de moins de 3 ans pour les parents n'exerçant pas d'activité professionnelle, en 1994, c'est le Jardin d'Eveil qui accueille, le matin, les enfants de 2 à 3 ans et en 1995, une deuxième halte-garderie est créée.

A compter de 1996, le fonctionnement des haltes garderies s'est adapté à la demande des familles en permettant un accueil des enfants pour les parents salariés.

L'année 2000 voit l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles pour un meilleur accompagnement des parents et des assistantes maternelles employées par des particuliers (environ 100 sur la Commune).

La Municipalité, afin de satisfaire les demandes dans le cadre de sa mission de service public, décide de créer une « Maison de la Petite Enfance » qui permettra de centraliser l'ensemble des services « Petite Enfance » en un lieu unique pour une plus grande lisibilité des parents. Cette dernière ouvre ses portes le 3 avril 2006.

Pour compléter l'offre d'accueil des enfants, dont les demandes sont de plus en plus importantes pour l'accueil collectif et pour lequel la Ville a des places limitées, la Municipalité accompagne en 2012, l'ouverture de deux micro-crèches privées « Au pays des enfants » et « Mon bébé d'Or », soit 20 places supplémentaires.

En septembre 2013, l'ouverture d'une troisième micro-crèche privée « les Galopins », de 9 places, s'ajoute aux deux précédentes.

## **c) Analyse sociologique de la population domontoise**

Aux dernières statistiques, la ville compte 14 612 habitants (Population municipale – INSEE 2009). Cette dernière a progressé entre 1968 et 1999 (+ 6,6 %) et a ensuite subi une faible diminution entre 1999 et 2009 (- 0,2 %).

Les 14 612 habitants que compte la commune sont répartis en 5 922 ménages, dont 2 018 couples avec enfants (7 787 personnes) et 618 familles monoparentales, 95 hommes, 523 femmes (1 608 personnes).

Les familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans se décomposent comme suit :

Nombre d'enfants	Nombre de familles
Aucun enfant	1 750
1 enfant	989
2 enfants	1 069
3 enfants	267
4 enfants et plus	73

*Population active :*

9 751 personnes sont actives (4 732 hommes et 5 018 femmes) soit 70,1 % ayant un emploi (6 835 personnes) et 6,5 % sont demandeurs d'emplois (634 personnes).

1 128 personnes exercent leur activité sur la Commune, soit 16,4 %, 2 384 personnes exercent leur activité dans le département, soit 34,6 % et 3 233 personnes ont leur lieu de travail dans la région Ile de France dans un autre département soit 47 %.

**d) Evolution en matière de logement – Construction**

La commune comprend 6 202 logements : 95,5 % de résidences principales (5 921 logements), 12 résidences secondaires ou occasionnelles et 269 logements déclarés vacants.

En 2011, la ville compte 1 117 logements sociaux soit 18,75% du parc de logements.

La majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles pour 51,90 % et de logements en collectif pour 47,30 % (appartements), hors logements vacants.

Différents projets sont en cours de réalisation ou à l'étude sur la Commune :

- opération « Val Domont » située ancienne zone des « Poiriers » (livraison 2014)
- logements sociaux rue Pasteur (Immobilière 3F – livraison fin 2013)
- opération zone dite « Le Trou Normand » (lancement 2014)
- opération « Cœur de Ville » (lancement 2014 – 2015)
- .....

**e) Population enfantine**

Natalité enregistrée sur la Commune :

Année	Nombre de naissances
2008	173
2009	168
2010	189
2011	208
2012	202

En 2012, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle « Petite section » était de 203 enfants et la demande enregistrée pour les gardes d'enfants toutes structures petite enfance confondues était de 564 enfants en 2011.

Sur les 564 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans en 2011, 335 ont pu être accueillis dont 167 enfants dans les structures municipales et 168 auprès d'assistantes maternelles employées par des particuliers.

Les dernières statistiques de la CAF font apparaître un taux de couverture de la commune de Domont pour l'accueil du jeune enfant de 58,63% en 2010, taux très largement supérieur à la moyenne départementale de 35,50%.

La ville satisfait donc déjà très correctement la demande de ses administrés comparativement aux autres villes du département.

#### **f) Les conditions d'accueil en école maternelle**

Bien qu'il n'existe pas de période d'adaptation pour les petits, la rentrée scolaire s'effectue de manière échelonnée sur la semaine.

Par ailleurs, sauf pour les nouveaux résidents, aucune admission ne s'effectue en cours d'année.

Des accueils périscolaires sont proposés aux familles de 7h00 à 19h00.

Avec la réforme du temps scolaire, qui sera mise en place en septembre 2014 sur la Commune, une évolution des accueils périscolaires sera nécessaire tout en conservant et privilégiant l'organisation d'animations sur l'interclasse : ateliers, jeux, relaxation.....

Un accueil est également proposé pour les enfants dans le cadre des centres de loisirs (ALSH), le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00, ainsi qu'en accueil pré et post scolaire sur la même amplitude horaire. Ces accueils, notamment du mercredi, s'adapteront en fonction de la réforme scolaire qui sera adoptée en 2014.

#### **g) Services complémentaires situés sur la Commune à destination des enfants**

Un centre de PMI (protection maternelle et infantile), un planning familial, un service enfance qui a la gestion de 4 groupes scolaires ainsi que des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, un Service Municipal Jeunesse, un réseau associatif important avec 130 associations implantées sur la commune, des équipements sportifs (4 gymnases, 1 stade omnisport, 1 stade, 1 Dojo), 1 parcours de santé situé dans le parc urbain des Coquelicots.

Par ailleurs, la Commune est dotée d'un collège et d'un lycée.

Le Service Municipal de la Jeunesse créé en 2007, à destination des collégiens, prend la relève des accueils des ALSH, primaires et maternelles, dans le cadre du projet éducatif de la Commune établi pour l'ensemble de ces structures.

Il fonctionne tous les soirs de la semaine (excepté le mercredi) pour l'accompagnement scolaire et pendant les vacances scolaires, il est proposé toutes sortes d'activités culturelles et sportives.

### **III – PROJET EDUCATIF DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Le projet éducatif mis en place au sein de la structure est axé sur le développement des cinq temps forts de la journée d'un enfant de 10 semaines à 4 ans, l'accueil, l'éveil, les soins, les repas –et le sommeil.

## **a) L'accueil**

### **1) L'Admission**

La maison de la petite enfance peut accueillir les enfants dès la fin du congé légal de maternité pour les parents désireux de poursuivre leur activité professionnelle.

Pour les parents en cessation d'activité, l'admission s'effectue en fonction du besoin familial et des places disponibles au multi-accueil.

Dans les deux cas, l'enfant quitte les effectifs de la maison de la petite enfance dès son entrée à l'école maternelle, sauf cas particulier d'aménagement du temps scolaire en petite section de maternelle et suivant les possibilités du service.

Suite à l'admission administrative, une rencontre s'effectue entre la famille et le responsable de la structure pour organiser l'arrivée de l'enfant.

### **2) L'Adaptation**

Moment clé pour la famille et l'enfant, il permet de mieux connaître le service et le personnel qui accueille l'enfant. Il est pour ce dernier une découverte du lieu et des visages qui vont l'entourer pendant l'absence des parents.

Cette adaptation se déroule sur une ou deux semaines suivant l'avis de l'équipe éducative, des possibilités de la famille et des besoins de l'enfant.

Ce temps est le point de départ d'un temps de séparation entre les parents et l'enfant.

 Un accompagnement des familles

→ Un professionnel référent

Pour un accueil personnalisé, un professionnel est référent de l'enfant durant au moins ces deux premières semaines. Sa présence rassure et permet de mettre en confiance les parents, répondre à leurs questions et mieux connaître le fonctionnement au quotidien.

→ Un livret d'adaptation : Ma petite histoire

Un livret, élaboré par la structure, est remis aux parents afin qu'il soit complété avant l'adaptation qui permet de mieux connaître les habitudes de vie de l'enfant.

→ Un bilan d'adaptation

Celui-ci est effectué avec le référent et la famille à la fin de la ou des semaines d'adaptation.

### **3) L'Accueil au quotidien**

Accueillir, c'est se rendre disponible pour l'enfant et sa famille. Un professionnel est toujours présent pour faciliter la séparation de l'enfant avec les parents et recueillir les informations nécessaires pour continuer la journée de l'enfant.

## ✚ Les supports de suivi

→ Un « trombinoscope » du personnel de la maison de la petite enfance est mis à la disposition des familles. Il permet d'identifier le personnel qui accueillera l'enfant toute la journée.

→ Un cahier de transmissions

Afin d'assurer un accueil de qualité notamment pendant les absences, les professionnels communiquent entre eux par un cahier de transmissions afin d'assurer une continuité dans le suivi quotidien de l'enfant.

→ Les doudous, tétines, album photos...

Ces objets affectifs sont essentiels dans l'accueil des enfants et il est donc demandé que ces derniers soit présents dans les effets personnels de l'enfant qui sont apportés par les familles au sein de la structure. Ils contribuent au « mieux vivre » de la séparation.

Ils sont indispensables pour l'enfant qu'il soit âgé de 10 semaines ou 4 ans. Un apprentissage sur cette période permet à l'enfant de « gérer » ces derniers jusqu'à s'en séparer.

### 4) La Séparation et les retrouvailles

Ces deux moments de la journée sont indispensables pour passer le relais entre l'enfant, les parents et les professionnels.

En effet, l'enfant a besoin d'un moment privilégié pour se séparer sereinement du parent. Il y a souvent un rituel (bisous, câlins) mis en place pour lui laisser le temps de faire la transition entre son domicile et le lieu d'accueil.

C'est pourquoi, il est indispensable que les parents consacrent une dizaine de minutes à cette séparation et aux retrouvailles. Par ailleurs, le temps des « retrouvailles » permet au professionnel présent de rendre compte de la journée de l'enfant.

### 5) L'Accueil de l'enfant porteur de handicap

L'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique a les mêmes besoins que tout autre enfant.

Un PAI, Projet d'Accueil Individualisé, est élaboré avec les parents et l'équipe. Il est adapté en fonction de l'évolution de l'enfant.

Dans le cadre d'un PAI, tous les partenaires exerçant dans le domaine de la petite enfance sont associés (P.M.I., C.M.P.P. psychomotricienne...) afin de prendre en considération tous les besoins de l'enfant ainsi que le suivi à mettre en œuvre.

### 6) L'Accueil en crèche familiale

Le personnel d'encadrement (puéricultrice, infirmière, éducateur de jeunes enfants et psychologue), effectue des visites à domicile.

Celles ci sont obligatoires, elles permettent de vérifier les conditions d'accueil (sécurité, hygiène, éveil, organisation, santé).

Ces visites à domicile ont pour objectif d'accompagner l'assistante maternelle dans ses pratiques professionnelles. Plusieurs types de visites sont organisés, les visites non programmées et les visites programmées.

Par ailleurs, ces dernières permettent un soutien professionnel entre l'équipe pluridisciplinaire et l'assistante maternelle, en complément des consultations médicales, de la fréquentation des jardins d'enfants, de la salle équipée de jeux mis à leur disposition, de permanences, d'animation....

## **b) L'éveil de l'enfant**

Entre 10 semaines et 4 ans le jeune enfant a besoin pour son développement sensoriel, psychique et moteur de jouer et de mettre en scène sa vie.

En parallèle, les professionnels ont pour mission de proposer des temps « d'activités » en petits groupes qui ont pour objectif la découverte.

Le jeu et les activités permettent à l'enfant de stimuler sa curiosité, son imaginaire, ses relations avec l'Autre (enfants et adultes), son langage, son corps et sa curiosité.

Le professionnel est là pour l'accompagner dans ses découvertes et participer à son éducation par la mise en place de limites et d'un cadre sécurisant.

Ce dernier donne à l'enfant la possibilité d'expérimenter seul ou en groupe, avec ou sans l'adulte, son environnement.

Le plaisir est alors essentiel pour acquérir progressivement son autonomie.

### 1) Les activités libres

Des jeux et jouets sont, au quotidien, à la portée des enfants. Ils peuvent en disposer à leur guise.

Les activités libres sont des temps en autonomie et permettent donc de jouer seul ou en groupe. Les professionnels sont disponibles mais interviennent peu.

### 2) Les activités dirigées

Plusieurs activités ou ateliers sont proposés simultanément pour que chaque enfant y trouve son intérêt du moment.

L'obligation de participation n'existe pas.

Chaque atelier a ses règles et limites et concourt au développement et à la socialisation de l'enfant. C'est ici l'apprentissage des premières règles d'éducation (rester assis, ranger les jeux et jouets, respecter l'adulte et les copains....).

Les activités sont proposées en fonction de l'évolution et de la maturité du groupe selon les besoins des enfants en fonction de leurs âges.

Les équipes organisent notamment les activités ou ateliers suivants :

→ Les activités de motricité : parcours, jeux extérieurs, baby gym, trampolining...

- Les activités manuelles : jeux d'eau, de sable, de semoule, de blé, de pâte à modeler, de pâte à sel...
- Les activités d'expression : contes, comptines, marionnettes, livres, atelier sonore et musical, mimes...
- Les activités artistiques : dessin, peinture, collage...
- Les activités sensori-motrices et cognitives : puzzle, encastrement, construction, assemblage...

Il est précisé que dans l'ensemble des activités organisées, la performance n'est pas recherchée.

### 3) Les activités occasionnelles

Les manifestations organisées avec les parents par les différents services d'accueil rythment l'année et permettent une rencontre.

Il est fait appel, ponctuellement, à des intervenants extérieurs (musicien, clown...) qui viennent enrichir le panel des activités.

Il est également organisé des « sorties » à pied notamment à la médiathèque Antoine de Saint Exupéry, qui permettent un échange avec l'extérieur et la découverte d'un nouveau cadre. Pour l'encadrement des enfants c'est un adulte pour deux enfants

Enfin les rencontres interservices de la Maison de la Petite Enfance permettent un décloisonnement qui nécessite une nouvelle adaptation pour l'enfant (sociabilisation) et l'organisation d'une « fête » d'anniversaires( à retirer) permet d'organiser plusieurs temps festifs.

## **IV – LES SOINS DE L'ENFANT**

### **a) Le change vers l'acquisition de la propreté**

L'hygiène corporelle est un élément primordial pour le bien-être du jeune enfant, le change s'effectue donc à chaque fois que cela est nécessaire.

Les équipes, quel que soit l'âge de l'enfant, sont vigilantes au respect de son intimité.

Ce temps, est un moment relationnel privilégié avec l'enfant, qui permet au professionnel d'accompagner, tout au long d'un processus dans le temps, l'enfant vers l'acquisition de la propreté.

Comme dans toute acquisition, l'enfant doit rester acteur, il suivra sa propre évolution physique et psychique.

La propreté s'acquiert en douceur, il est donc important de communiquer entre les parents et les équipes.

En effet, l'enfant commence généralement cet apprentissage dans son foyer puis ce dernier est suivi au sein de la structure d'accueil. Toutefois, il arrive, par imitation, que l'enfant manifeste un intérêt pour la propreté au sein du groupe qu'il fréquente, qui sera donc encouragé.

### **b) L'hygiène au quotidien**

Les différentes structures ont une obligation d'hygiène tant envers les enfants, que pour le personnel, les plans de change, le matériel et les locaux.

Il est en effet important que le personnel respecte les règles d'hygiène notamment lors de la dispense de soins.

Les gestes simples comme le lavage des mains, sont l'occasion pour les enfants d'acquérir les notions d'hygiène de base.

## **V – LE REPAS**

Le repas répond aux besoins physiologiques fondamentaux. Il est un moment de calme, de découverte des goûts et des saveurs.

L'enfant mange en fonction de son appétit, il apprend à mesurer ses envies alimentaires et à les équilibrer.

A chaque âge correspond un rythme alimentaire différent, qui s'effectue dans le respect des habitudes et besoins alimentaires, sans dépasser les normes de diététique préconisées ainsi qu'en fonction, le cas échéant, des PAI :

- Pour le bébé, l'équipe donne le repas à la demande de l'enfant en préservant les habitudes (biberon, cuillère, bras, transat).  
L'introduction de nouveaux aliments s'effectue d'abord à la maison puis est poursuivie au sein de la structure.
- Pour les plus grands, le repas se déroule à table en favorisant l'autonomie et la découverte des différentes préparations culinaires (en purée, aliments mixés, aliments en morceaux) ainsi que l'apprentissage des usages (« toucher » la nourriture, utilisation de la cuillère puis de la fourchette, du bec verseur puis du verre...).

Il est rappelé que le repas est un temps d'échange, de convivialité et de plaisir, c'est pourquoi, l'enfant ne sera jamais obligé de terminer son assiette.

La boisson est également importante et cette dernière n'est constituée que d'eau, mise à disposition de l'enfant et servie à sa demande.

## **VI – LE SOMMEIL**

Tous les enfants n'ont pas les mêmes rythmes et besoins de sommeil. L'équipe veille donc à préserver et respecter le rythme de chacun.

L'équipe met à la disposition de l'enfant un espace de sommeil qu'il pourra rejoindre à sa guise. Ce lieu est donc un espace privilégié et individualisé (décoration, objet familier, doudou...).qui est présenté à l'enfant ainsi qu'aux parents.

Cet espace évolue en fonction de l'âge de l'enfant (lit barreaux puis en couchette au sol pour les plus grands) afin de garantir sa sécurité.

Les bébés et les moyens dorment dans une turbulette et les lits des plus grands sont équipés d'une petite couverture. Les parents peuvent emmener leur propre turbulette.

S'endormir n'est pas chose facile même lorsque l'on est épuisé, l'équipe s'informe donc des rites d'endormissement de chaque enfant (doudou, tétine, foulard, bercement...) afin de les reproduire au mieux, dans le cadre de la collectivité.

La présence d'un objet familier à l'enfant (doudou) apporte une sérénité et favorise donc l'accès au sommeil.

En aucun cas, le sommeil n'est forcé ou écourté.

Dès le réveil de l'enfant, ce dernier est conduit dans la salle de vie.

## **VII – INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

### **a) Relation et Communication avec les parents**

L'accueil et les retrouvailles sont des moments propices pour un échange verbal avec le personnel.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont affichés et mis à la disposition de chacun dans le hall d'entrée.

Par ailleurs, les parents peuvent prendre connaissance sur un tableau d'information des menus (repas) ainsi que des activités « ponctuelles » qui seront mises en place et proposées à l'enfant (intervenant extérieur, sortie, fête, spectacle...).

Un livret d'accueil et d'adaptation est remis à l'admission de l'enfant.

Dans la journée, les parents ont la possibilité de joindre la structure par téléphone pour se rassurer ou réparer un oubli. Cependant, le standard est fermé sur le temps du repas entre 12h30 et 13h30.

Chaque début d'année scolaire, une réunion d'information est programmée avec les parents et l'ensemble des structures.

Une réunion à thème peut être proposée en cours d'année suivant les demandes et besoins des familles.

Un conseil de crèche, constitué de représentants de la Collectivité, de chaque structure avec un parent délégué et de deux assistantes maternelles, se réunit une fois par an pour faire le bilan du fonctionnement des structures (services d'accueil collectif et familial) ainsi que sur les projets à venir.

Lors des manifestations organisées par les différents services, la présence et la participation des parents sont préconisées et incitées.

Chaque responsable de structure ainsi que la coordinatrice de la MPE restent à la disposition des parents pour un entretien individuel, un bilan, une information...

### **b) Les familles en difficulté**

Soucieux de conforter la relation enfant/parent et de mieux prendre en compte les situations particulières (enfant porteur d'un handicap, d'un problème de santé, ou de difficultés) ayant des

incidences sur l'accueil de l'enfant ou plus généralement au sein de la cellule familiale; un accompagnement adapté est proposé.

## **VIII – LE PERSONNEL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Le personnel intervenant au sein de la MPE comprend :

- ❖ Le personnel de direction, administratif et rattaché à la structure
  - Une coordinatrice Petite Enfance, Infirmière- puéricultrice
  - Deux secrétaires
  - Une cuisinière, lingère
  - Deux agents d'entretien
- ❖ Le personnel affecté au service d'accueil familial « Les Colibris »
  - Une directrice, infirmière, puéricultrice
  - Une directrice adjointe, infirmière
  - Deux éducatrices de jeunes enfants
  - Des assistantes maternelles
- ❖ Le personnel affecté au relais assistantes maternelles (RAM) et lieu d'accueil enfants parents (LAEP)
  - Une responsable éducatrice de jeunes enfants
  - Pour le LAEP, un roulement de trois personnes intervenant avec la responsable : une auxiliaire de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière/puéricultrice/coordinatrice
- ❖ Le personnel affecté aux multi-accueils « Les Coccinelles », « Les Marmottes » et « Les Kangourous »
  - Un directeur éducateur de jeunes enfants
  - Une adjointe, éducatrice de jeunes enfants
  - Une infirmière
  - Cinq auxiliaires de puériculture
  - Quatre C.A.P petite enfance dont un affecté à l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap
  - Un agent de crèche
- ❖ Le personnel médico-social
  - Un médecin
  - Une psychologue

## **IX – LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

### **a) Les partenaires institutionnels**

La maison de la petite enfance est un lieu privilégié pour l'observation des enfants et des relations parents/enfants. Il constitue un lieu de prévention et de soutien à la parentalité. Un travail de partenariat est mis en place avec plusieurs partenaires institutionnels et notamment la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), le médecin de circonscription et d'action sociale, le

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), la conseillère en économie sociale et familiale, le Centre Médico-Psychologique (C.M.P.), le Centre Médico-Psychopédagogique (C.M.P.P.), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S P.), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), le Conseil Général et les associations locales.

### **b) Les centres de formation**

Des conventions de stages sont mise en place avec les différents instances de formation professionnelle de la petite enfance.

- ✚ Lycée d'enseignement professionnel (CAP, BEP)
- ✚ Centre de formation d'auxiliaire de puériculture
- ✚ Centre de formation d'éducateur de jeunes enfants
- ✚ Institut de formation en soins infirmiers
- ✚ Centre de formation de puériculture
- ✚ Université, formation des psychologues
- ✚ Elève de troisième stage d'observation d'une semaine (collège de Domont)

### **c) Les écoles maternelles**

Afin d'assurer une continuité dans la vie sociale de l'enfant, des visites de l'école maternelle sont organisées en fin d'année au sein des quatre groupes scolaires de la ville, où l'enfant sera scolarisé.

Un temps de rencontre au sein d'une classe est proposé autour de comptines, de chansons ou toutes autres activités scolaires. L'enfant est également amené à se rendre dans la cour de récréation. Cette action permet ainsi une première prise de contact du futur environnement.

Ces visites sont complétées par un rendez-vous individuel de chaque parent avec la directrice de l'école.

## **X – LA FORMATION DU PERSONNEL PETITE ENFANCE**

En complément des échanges professionnels au sein des réunions d'équipe, régulièrement organisés, permettant :

- ✓ de confronter les pratiques professionnelles
- ✓ d'échanger sur la gestion de situations en s'appuyant sur les compétences de chacun liées à la pluridisciplinarité des agents
- ✓ d'améliorer l'organisation et de définir des thèmes d'animation
- ✓ d'arrêter les objectifs de services

des formations obligatoires et facultatives sont suivies par les agents de la MPE.

En effet, l'assistante maternelle doit effectuer une formation obligatoire organisée par le Conseil Général de 120 heures, dont 60 heures avant d'accueillir un enfant, après l'obtention de son agrément.

Les 60 heures de formation restantes doivent s'effectuer dans les deux ans qui suivent la délivrance de son agrément.

En complément une formation continue est assurée par la psychologue tout au long de l'année. Elle anime un groupe de parole de 4 assistantes maternelles pour réfléchir sur les pratiques professionnelles, thèmes autour du développement du jeune enfant.

De plus, des formations complémentaires sont organisées sur des thématiques spécifiques au sein de la structure pour ces agents, encadrées par des intervenants extérieurs.

Par ailleurs, différentes actions sont également mises en œuvre avec les partenaires institutionnels ou privés à destination de l'ensemble des autres agents de la MPE :

- la Caisse d'Allocations Familiales
- le Conseil Général
- le C.N.F.P.T. (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) dans le cadre de formation « catalogue » ou par des actions organisées par la Formation Intercommunale Locale « FIL Valmont »
- les organismes privés de formation (Saint Honoré, le GRAPE, l'école des parents, enfance et musique, Pikler Loczy.....)